

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 22 février 2012 PROJET

L'an deux mil douze, le 22 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Genlis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 15 février 2012 et sous la Présidence de Monsieur Noël BERNARD, Maire, Conseiller Général.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. NOËL BERNARD, ALAIN MARTET, JEAN MATHE, MME ANNIE GOTTE, M. ALAIN IMARD, MME HÉLÈNE BOUCHET, MM. MICHEL AIMEUR, JEAN-PIERRE BERCQ, GÉRARD BEURET, MMES CLAUDINE BIGEARD, SYLVIE CHASTRUSSE, NICOLE FUSIER, MM. ERIC LATHUILLE, JEAN-PIERRE RENAUDOT, CYRIL SARRON, MME LILIANE ROUSSELET, M. JEAN-FRANÇOIS BATHELIER (JUSQUE 20H00).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MME EVELYNE BREDILLET QUI A DONNÉ PROCURATION À M. NOËL BERNARD, M. JEAN-LOUIS PARISE QUI A DONNÉ PROCURATION À M. JEAN-PIERRE BERCQ, MME NATHALIE CHAIX QUI A DONNÉ PROCURATION À MME LILIANE ROUSSELET.

ETAIENT ABSENTS :

M. HUBERT DULIEU, MMES ELODIE ALLEMAND, MARION BAUDIN, HALIMA BEUDET, MLLES CÉLINE BREDILLET, PIERRETTE GARNIER, MME MONIQUE MARIE-JOETS, M. VINCENT DANCOURT, MME NATHALIE ANDREOLETTI.

A) ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Sur proposition de Monsieur le Maire, Mme BOUCHET, Maire-Adjoint, par 17 voix pour, 3 abstentions dont 1 pouvoir est élue secrétaire de séance.

B) OPERATIONS PRELIMINAIRES :

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2012

Aucune remarque écrite ou verbale n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé par 17 voix pour 3 abstentions dont 1 pouvoir.

C) DÉCISIONS :

1 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

M. le Maire remercie MM. CASTEL, RICHARD et MARTET pour la qualité du travail fourni et du document présenté.

M. Alain MARTET expose.

Mme Annie GOTTE sort à 19h29 ⇒ retour à 19h35.

M. Cyril SARRON remercie également pour la qualité du travail.

Il fait un bilan de la situation économique actuelle et félicite l'équipe municipale pour sa clairvoyance et sa gestion de la commune dans un contexte de crise, d'augmentation du chômage, de diminution des financements accordés aux collectivités territoriales, d'obligation à voter un budget en équilibre et des difficultés de visibilité à leurs termes. Il précise que la baisse du AAA a également un impact sur les communes et estime excellente la gestion de Genlis qui fait une proposition de budget dans laquelle il n'y a aucun recours à l'emprunt.

M. Jean-François BATHELIER quitte l'assemblée à 20h00.

Pour ce qui concerne la mise aux normes des équipements communaux pour l'accessibilité des personnes handicapées, la commune de Genlis avait commencé ce programme bien avant les obligations faites par la loi. Ce programme continue et tout sera fait avant 2015 (date légale).

M. Noël BERNARD souligne qu'il existe également des incertitudes concernant le budget de l'Etat pour 2012, y aura-t-il un collectif budgétaire ? Et dans quelles proportions ?

Celui du Département est aléatoire.

L'exemple du SDIS de la Côte d'Or est inquiétant son budget a été voté le 2 février, une partie a été reprise par le Département et actuellement tout a été ponctionné ce qui oblige à réaliser tous les investissements en ayant recours à l'emprunt.

Le budget supplémentaire du Conseil Général laisse d'ores et déjà entendre un financement diminué pour les voiries départementales.

Pour ce qui concerne la commune de Genlis, aucun recours à l'emprunt ne sera réalisé et les investissements seront faits au fur et à mesure de la disponibilité des fonds.

Pas d'augmentation des taux locaux d'imposition, tout sera exécuté avec une stricte gestion des finances existantes.

Les documents de travail ayant été adressés préalablement à chaque Conseiller Municipal conformément aux dispositions des article 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2012 organisé le mercredi 22 février 2012.

2 - MARCHES 2011

M. Alain MARTET expose.

Il est fait obligation de donner la liste de ces marchés une fois par an mais la volonté a toujours été de les donner au fur et à mesure de leur réalisation.

Chaque Conseiller Municipal ayant reçu préalablement le tableau récapitulatif des marchés de travaux, fournitures et services 2011 regroupés en fonction de leur montant, le Conseil Municipal à l'unanimité déclare avoir pris connaissance du tableau récapitulatif des marchés de travaux, fournitures et services pour l'année 2011 établi par le Maire, pouvoir adjudicateur.

3 – DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2012

M. Alain MARTET présente.

M. Jean MATHE demande s'il est possible de connaître l'incidence financière de ces avancements.

Réponse sera faite lors d'un prochain conseil.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité fixe le taux de promotion pour les avancements de grade dans la collectivité pour l'année 2012 comme suit :

- FILIÈRE ADMINISTRATIVE - CATÉGORIE C - GRADE D'AVANCEMENT : Adjoint Administratif 1^{ère} classe - ratio : 100 %,
- FILIÈRE ADMINISTRATIVE - CATÉGORIE C - GRADE D'AVANCEMENT : Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe - ratio : 100 %,
- FILIÈRE ADMINISTRATIVE - CATÉGORIE A - GRADE D'AVANCEMENT : Attaché Principal - ratio : 100 %,
- FILIÈRE TECHNIQUE – CATÉGORIE C – GRADE D'AVANCEMENT : Adjoint Technique de 1^{ère} classe - ratio 100 %,
- FILIÈRE TECHNIQUE – CATÉGORIE C – GRADE D'AVANCEMENT : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe - ratio 100 %,
- FILIÈRE TECHNIQUE – CATÉGORIE C – GRADE D'AVANCEMENT : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe - ratio 100 %,
- FILIÈRE TECHNIQUE – CATÉGORIE B – GRADE D'AVANCEMENT : Technicien Principal 1^{ère} classe - ratio 100 %,
- FILIÈRE SOCIALE – CATÉGORIE C – GRADE D'AVANCEMENT : ATSEM Principal 2^{ème} classe - ratio 100 %,
- FILIÈRE ANIMATION – CATÉGORIE C – GRADE D'AVANCEMENT : Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe - ratio 100 %,
- FILIÈRE CULTURELLE – CATÉGORIE C – GRADE D'AVANCEMENT : Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe - ratio 100 %,
- FILIÈRE SPORTIVE – CATÉGORIE B – GRADE D'AVANCEMENT : Educateur APS Principal 1^{ère} classe - ratio 100 %,
- FILIÈRE SPORTIVE – CATÉGORIE B – GRADE D'AVANCEMENT : Educateur APS Principal 2^{ème} classe - ratio 100 %.

4 – CREATION D'EMPLOI

M. Alain MARTET présente.

Dans le cadre du fonctionnement des services municipaux pendant la période estivale, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les créations d'emplois suivants :

➔ pour la piscine Municipale :

- 2 postes d'Adjoints Administratifs de 2^{ème} classe qui assureront les fonctions de caissiers et de régisseurs,

- 1 poste d'Educateur des Activités "Physiques et Sportives Principal de 1^{ère} classe assurant les fonctions de maître nageur,
- 1 poste d'Educateur d'activités Physique et Sportive assurant les fonction de surveillant de baignade.

→ pour la Mairie :

- 1 pose d'Adjoint Technique (chargé de l'entretien des locaux),
- 1 poste d'Adjoint Administratif qui ne sera recruté qu'en cas de besoin.

Afin de répondre à des besoins ponctuels de remplacement de personnels en cas d'absence notamment lors des stages de formation, le Conseil Municipal décide de créer les emplois suivants :

- pour la Mairie : 1 poste d'Adjoint Technique
- pour le Centre Social "ESPACE COLUCHE" : 1 poste d'Adjoint Technique

5 – SUBVENTIONS MUNICIPALES

M. Alain MARTET, Maire-Adjoint, expose que le vote des subventions municipales attribuées aux associations "LOISIRS ET DÉTENTE", "ADMR DE GENLIS" et "CONCILIATEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE DIJON" étant intervenu le 19 décembre 2011, compte tenu des délais de transmission en Préfecture, les sommes correspondantes n'ont pu être mandatées sur l'exercice budgétaire 2011.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à un nouveau vote de ces trois subventions qui seront inscrites dans le budget primitif de la Commune pour 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer pour l'année 2011 les subventions suivantes :
 - Associations "Loisirs et détente" : 200 €,
 - Association "ADMR de GENLIS" : 300 €,
 - Association des Conciliateurs de Justice de la cour d'Appel de DIJON : 150 €
- **PRÉCISE** que les crédits afférents seront inscrits dans le budget primitif de la commune pour 2012.

6 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

M. MARTET présente.

M. Eric LATHUILLE demande quel est le montant représenté par ces amendes.

M. le Maire répond que ce sont des sommes attribuées par l'Etat, et versées au Département qui répartit auprès des communes de - 10.000 habitants.

Actuellement, on ne connaît ni le montant ni le pourcentage pour 2012.

A titre d'exemple 10.000 € avaient été versés et ont été utilisés pour l'aménagement du parking de l'Espace Culturel.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré par l'unanimité :

- **S'ENGAGE** à procéder aux travaux d'aménagement de l'extension du parking du cimetière, avenue Général de Gaulle dont le coût total est estimé à 40.000 € HT soit 47.840 € TTC,
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général de la Côte d'Or au titre de la répartition du produit des amendes de police,

- CHARGE le Maire de déposer les pièces nécessaires à cette demande,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

7 – AVIS SUR DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. Jean MATHE complète la présentation du dossier figurant à l'ordre du jour en expliquant que celui-ci a fait l'objet de plusieurs rencontres avec la sté ID LOGISTICS et que des contraintes ont été mentionnées dans le C.U. déposé.

L'implantation d'ID LOGISTICS entre dans le cadre de l'externalisation de l'activité stockage – distribution de l'usine PPG. La nouvelle société rachète un bâtiment existant et va l'agrandir.

La commune a précisé qu'elle voulait que le P.L.U. soit respecté en matière d'environnement (plantations écrans, espaces verts) et le maintien de 2 servitudes grevant le foncier :

- 1) *la conduite d'eaux pluviales existant doit être conservé en terme de diamètre du busage et que des accès de visite doivent être réalisés à l'intérieur du futur bâtiment. Il est rappelé que ce fossé collecte les eaux pluviales depuis le quartier de la Mare au Chêne / SMT / ZA. Les pluies d'orages sur ces sites imperméabilisés peuvent être très importantes.*
- 2) *Parallèlement à ce fossé existe une canalisation d'assainissement en provenance également du Nord / Nord Est de la commune et qui rejoint la station d'épuration au sud de Genlis. Des accès de contrôle doivent également exister dans le futur bâtiment.*
- 3) *La circulation plus importante de véhicules pour ce genre d'activité a été également abordée pour modifier l'accès initial prévu et pour préciser que cette circulation devra impérativement se faire par la ZI et le rond point d'accès RD 905.*

M. le Maire note la présence du document de la DREAL qui précise des modalités relatives à l'implantation.

Le niveau du classement SEVESO n'est pas encore connu, il dépend du volume de stockage qui existera sur le site.

M. le Maire précise qu'il y aura une augmentation du volume de stockage puisque le site de MEUNG SUR LOIRE devrait être fermé.

L'assemblée donne un avis favorable sous réserve des restrictions énoncées par M. Jean MATHE.

8 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

M. le Maire expose que :

- le SIVU d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage a été dissout par arrêté préfectoral du 7 janvier 2011,
- le Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2011 a validé le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise en supprimant dans l'article 4.5, la référence au SIVU compétent pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- M. le Maire fait lecture du projet de statuts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

9 – MODIFICATION DE LA SURFACE DU TERRAIN CEDE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, domiciliée Impasse Arago 21110 GENLIS, représentée par son Président en exercice, pour 1 € symbolique, les parties de la parcelle cadastrée AO 228p pour 15 m², 2 m² et 141 m² soit un total 158 m²,
- **ACCEPTE** la rétrocession par la Communauté de Communes pour 1 € symbolique des parties de la parcelle cadastrée AO 229p pour 162m², 100 m² et 77m² soit un total de 339 m²,
- **PRÉCISE** que tous les frais de bornage, d'arpentage et d'acte seront supportés par la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes notariés afférents à intervenir.

C) QUESTIONS DIVERSES :

1 – REMERCIEMENTS :

M. le Maire communique au Conseil Municipal les remerciements :

- des associations : Easy Dance, 1 2 3 et plus, l'ASG, SACCA-NOTES, pour le versement de la subvention annuelle,
- l'Inspection de l'Education Nationale, pour le prêt de l'ODEON,
- de la famille MOURIN, suite au décès de Mme Marcelle MOURIN,

M. le Maire fait lecture d'un courrier adressé par le Président de l'association "au Fil des Pages" qui remercie pour le spectacle d'Yves DUTEIL dans lequel il a été intégré une participation d'enfants handicapés, malgré toutes les difficultés rencontrées.

2 – INFORMATIONS :

M. Noël BERNARD indique :

- Le "moyen provisoire" de l'école Paul BERT va être retiré en 2012.
- 3 postes de professeurs sont supprimés au Collège (762 h d'enseignements seraient nécessaires, il n'y en a que 649 h de faites, faute de moyen en enseignants...).
- Une section de SEGPA, étant supprimée à Genlis, on propose aux enfants d'aller à Auxonne (des trajets pourraient être pris en charge par des bus), mais il y a déjà 23 demandes pour 16 places, quant au Collège de Brazey, il y reste des places mais aucun bus pour assurer le transport.
- Il y a une panne de chauffage dans la 2^{ème} tranche de l'Espace Culturel. Le processus de réparation est en route mais aucun délai n'a été donné.
- Une inondation due à la mauvaise isolation d'un conduit d'eau qui a explosé a causé du gel, a mis en péril certaines salles. Les employés municipaux et les adjoints ont rapidement évité des dégâts trop importants.
- un incendie a eu lieu avenue de Sprendlingen. Rien de grave humainement, les victimes ont été relogées malgré les difficultés.

-M. Jean MATHE fait part de 2 informations :

- 1) un artisan de Tart-Le-Haut veut faire l'acquisition d'une parcelle sur la zone artisanale, mais le problème est qu'en 2008, un terrain lui avait déjà été vendu à 5 € le m², pendant 5 ans, malgré

les relances de la commune, rien n'a été construit sur ce terrain qui a été revendu par l'acquéreur pour 25 € le m². La nouvelle demande est donc suspecte et non fiable.

2) Les riverains de Genlis Métal se plaignaient de fumées nauséabondes. La DREAL a donc été alertée. Un courrier du 13 février, après étude et inspection fait état que la Préfecture a imposé des prescriptions pour la mise aux normes au dessus des fours.

Le filtrage est également à améliorer, l'entreprise a 1 mois pour se mettre en conformité.

- M. le Maire fait état de plaintes relatives aux nouveaux horaires de la SNCF depuis le 11 décembre 2011 (horaires non respectés, trains supprimés).

M. le Maire est intervenu auprès des régions de Bourgogne et de Franche Comté.

Une réunion s'est tenue en Mairie avec les Maires des Communes concernées. Les responsables de la SNCF étaient présents. Il est fait état de difficultés relatives à la mise en place d'un nouveau système d'aiguillage.

M. le Maire exige un compte rendu précis de la réunion avec l'indication des points qui vont être améliorés et les délais sur lesquels s'appuyer.

Une information de tous les voyageurs par distribution de feuilles d'information devra être faite.

AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT POSEE ET L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 21h10

Fait à Genlis le 29 février 2012

Le Maire

Conseiller Général

Noël BERNARD